

**DELIBERATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
CIAS  
Séance du 20 mars 2024**

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE**, le mercredi 20 mars à 17h30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 13 mars s'est réuni à la salle du Conseil au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 13

**Etaient présents** :

Nicole BOUVIER, Arlette BRET, Eve BUEVOZ, Suzanne DIAS, Christiane FAVRE, Martine POMA, Nathalie REBATEL, Béatrice SANTAIS, Jacqueline SCHENKL, Jacqueline TALLIN, Bernard TURPIN, Colette VIOLENT, Christian COLLOUD.

**Etaient absents/excusés** :

Éric BARBIER, Jean-Yves BERGER-SABATTEL, Christiane BRUNET, Anne-Marie CHOLAT, Anne-Marie COMMUNAL, Hugues DE BOISRIOU, Cécile DEBRION, Jean-Pierre GUILLAUD, Sophie PONTONNIER, Elodie VANACKERE.

**Avaient donné pouvoir** :

**Assistaient** :

Nadia FAVRE, Willy CHEYNEL, Natacha PONTIUS, Florian PEPELLIN.

**05-2024 BIS – Annule et remplace 05-2024 pour erreur matérielle - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Le débat d'orientations budgétaires 2024 concerne les budgets M57 et M22 (aide à domicile).

**A - RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2023 :****1- BUDGET PRINCIPAL M57 (ex M14)****BUDGET PRINCIPAL – SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Résultats provisoires :

	DÉPENSES		RECETTES
Charges à caractère général	186 972,65 €	Produits des services / Refacturations de charges	316 140,57 €
Charges de personnel	317 725,67 €	Remboursements sur Charges de personnel	10 946,21 €
Secours et subventions	425 387,00 €	Subvention de Comm. Comm. Cœur de Savoie	588 000,00 €
Dotations aux amortissements	10 549,00 €	Revenus des immeubles / Autres produits exceptionnels	1 517,22 €
Autres charges	5 784,53 €	Reprise au résultat des subventions d'investissement	3 066,00 €
<b>TOTAL EXERCICE 2023</b>	<b>946 418,85 €</b>	<b>TOTAL EXERCICE 2023</b>	<b>919 670,00 €</b>
		RÉSULTAT 2023	-26 748,85 €
		REPORT 2022	29 278,75 €
		<b>RÉSULTAT CUMULÉ 2023</b>	<b>2 529,90 €</b>

**BUDGET PRINCIPAL – SECTION D'INVESTISSEMENT :****Résultats provisoires :**

	DÉPENSES		RECETTES
Concessions et droits similaires	0,00 €	Amortissements Logiciels	5 148,00 €
Installations générales et autres	0,00 €	Amort. Installations générales	4 502,00 €
Matériel informatique	2 608,96 €	Amortissements - Mobilier	899,00 €
Mobilier	0,00 €	FCTVA 2021	259,33 €
Amortissement des subventions	3 066,00 €		
<b>TOTAL EXERCICE 2023</b>	<b>5 674,96 €</b>	<b>TOTAL EXERCICE 2023</b>	<b>10 808,33 €</b>
		RÉSULTAT 2023	5 133,37 €
		REPORT 2022	19 569,31 €
		<b>RÉSULTAT CUMULÉ 2023</b>	<b>24 702,68 €</b>

**2- BUDGET D'AIDE À DOMICILE (M22) :****BUDGET D'AIDE À DOMICILE - SECTION DE FONCTIONNEMENT :****Résultats provisoires :**

	DÉPENSES		RECETTES
Charges d'exploitation courante	65 629,49 €	Produits issus de la tarification	718 794,44 €
Charges de personnel	1 040 613,33 €	Autres produits d'exploitation	388 271,14 €
Charges de structure	38 330,01 €	<i>Dont Subventions</i>	<i>353 409,00 €</i>
<i>Dont Dotations aux amortissements</i>	<i>17 237,31 €</i>	Produits financiers et non- encaissables	3 094,65 €
<b>TOTAL EXERCICE 2023</b>	<b>1 144 572,83 €</b>	<b>TOTAL EXERCICE 2023</b>	<b>1 110 160,23 €</b>
		RÉSULTAT 2023	-34 412,60 €
		REPORT 2022	16 970,76 €
		<b>RÉSULTAT CUMULÉ 2023</b>	<b>-17 441,84 €</b>

**BUDGET D'AIDE À DOMICILE - SECTION D'INVESTISSEMENT :**

**Résultats provisoires :**

	DÉPENSES		RECETTES
Concessions et droits similaires	0,00 €	Amortissements - Logiciels	10 646,00 €
Matériel de bureau et informatique	212,40 €	Amortissements - Informatique	2 700,51 €
Matériel de transport	14 616,40 €	Amortissements - Mat. Transport	3 890,80 €
Amortissement des subventions	852,00 €	FCTVA 2021	320,76 €
		Subventions d'équipements	568,00 €
<b>TOTAL EXERCICE 2023</b>	<b>15 680,80 €</b>	<b>TOTAL EXERCICE 2023</b>	<b>18 126,07 €</b>
		RÉSULTAT 2023	2 445,27 €
		REPORT 2022	25 729,22 €
		<b>RÉSULTAT CUMULÉ 2023</b>	<b>28 174,49 €</b>

**B- PERSPECTIVES CIAS CŒUR DE SAVOIE POUR 2024 :**

**EN FONCTIONNEMENT :**

**Concernant le budget M57 :**

En ce qui concerne le soutien aux associations pour les interventions d'aides à domicile sur les secteurs de Montmélian et Saint-Pierre-d'Albigny, le CIAS assume le loyer de l'ADMR de Montmélian et l'ADMR de Saint-Pierre-d'Albigny.

À ce stade du débat d'orientations budgétaires, il est estimé pour 2024 le versement d'une subvention d'équilibre au CIAS par la Communauté de communes à hauteur de 533 000 € (588 000 € en 2023 en tenant compte du versement de la prime de pouvoir d'achat de 23 000 €).

Cette subvention permet au budget au budget M57 de verser une subvention d'équilibre au budget M22, prévue à hauteur de 267 000 € en 2024 (336 000 € en 2023).

Le niveau de la subvention permet notamment de couvrir la hausse des coûts liés à l'inflation et la hausse des frais de personnel au titre du glissement-vieillesse-technicité et des revalorisations salariales de 2023 et 2024 (point d'indice).

**Concernant le budget M 22 :**

Le tarif horaire individualisé fixé par le Département de la Savoie pour 2023 était de 24,45 €. Le tarif 2024 est fixé à 25 €. Ce tarif est applicable aux bénéficiaires sans prise en charge ou pris en charge par une mutuelle.

Le tarif horaire fixé par les caisses de retraite (CARSAT et MSA) pour 2024 s'élève à 26,30 € en semaine.

Le budget d'aide à domicile a rencontré des difficultés au cours de l'exercice 2023 principalement du fait d'une baisse de recettes plus importante que la baisse des dépenses : baisse des recettes bénéficiaires (-50 000 €) et baisse des indemnités d'assurance versées pour les agents titulaires en maladie (-50 000 €). L'exercice 2023 constate ainsi un déficit de fonctionnement de 17 441,84 €.

C'est pourquoi la subvention d'équilibre, versée par le budget M57, a évolué de 163 000 € en 2021, à 240 000 € en 2022 et 336 000 € en 2023 (313 000 € sans la prime de pouvoir d'achat).

Une première mesure corrective a été mise en place en ajustant le paramétrage des cotisations des aides à domicile afin d'appliquer l'exonération permise sur les postes d'aide à domicile à compter de février 2024. La baisse de cotisations, à effectif constant, devrait permettre d'engendrer une économie d'environ 50 000 € sur l'exercice 2024. Une réclamation sera effectuée auprès des différents organismes pour les années antérieures.

Une autre mesure est en cours afin de vérifier la raison de la baisse des indemnités de l'assurance statutaire depuis la fin de l'exercice 2022.

Avec ces mesures et la dotation complémentaire versée par le Département de la Savoie en financement de projets particuliers, estimée en 2024 à 50 000 €, la subvention d'équilibre versée par le budget M57 est ramenée à 267 000 €.

#### **EN INVESTISSEMENT :**

##### **Concernant le Budget Principal :**

Il est prévu en investissement en 2024 des dépenses en informatique, à savoir :

- 1 smartphone
- Renouvellement module portage de repas (pour 2 ans)

##### **Concernant le Budget d'aide à domicile :**

Il est prévu d'étudier l'achat d'un véhicule électrique sans permis à destination du personnel d'intervention, aides à domicile.

Renouvellement et évolution du logiciel Arche MC2 (pour 2 ans).

*Madame SANTAIS informe que le service s'interroge sur la baisse de certaines recettes (entre autres sur le remboursement de l'assurance par rapport aux arrêts maladies) et que les moyens vont être mis en œuvre pour les récupérer. Les agents de l'équipe du service des Ressources Humaines de la Collectivité qui ont été recrutés il y a environ 1 an, ont dû être formés.*

*Le département a programmé, avec l'aide de différents partenaires entre autres la CPTS, les ADMR, le CIAS, des ateliers « bien-être » et « massages » pour les aides à domicile durant la semaine du 11 au 15 mars. Un dîner spectacle a été proposé à tous les agents exerçant sur Cœur de Savoie (aides à domicile, aides-soignantes, planificatrices...) le vendredi 15 mars. Pour rappel le dimanche 17 mars était la journée nationale des aides à domicile. Une très belle soirée qui a été l'occasion pour tous les services de remercier les agents qui sont engagés dans la mission d'accompagnement des personnes âgées et/ou handicapées.*



*Le reste des échanges portent sur le portage des repas. Il est précisé que le volume servi annuellement est globalement stable. Pour les 13500 repas servis en 2023, le coût de « sortie » pour le CIAS est à 13,37 € pour un « repas vendu » à 9,95 €. Quant à la qualité, la liaison chaude est un sujet.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité :**

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires préalablement au vote du budget primitif 2024.

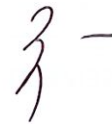
*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.*

**AINSI DELIBERE LES JOUR  
MOIS ET AN QUE DESSUS**

**La Secrétaire de séance**

**Nadia FAVRE**

**La Présidente,**



**Béatrice SANTAIS**

